

**Arrêté du 5 octobre 2017 rapportant l'arrêté du 15 septembre 2014 portant
cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes)
au tribunal d'instance de Saint-Benoit**

NOR : JUSB1728147A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Saint-Benoit ;

Vu le rapport des chefs de la cour d'appel de Saint-Denis de La Réunion en date du 27 septembre 2017 ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté en date du 15 septembre 2014 susvisé sont rapportés en l'absence de remise des services entre M. Alex MAILLOT et Mme Marie-Annick NAGOUCHETTY PONAMA.

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Saint-Denis de La Réunion, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 5 octobre 2017.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Catherine BOUDON